MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE
Liberté
Égalité
Fraternité

Ordre de service d'action

Direction générale de l'enseignement et de la recherche **Service de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation** **Sous-direction de l'enseignement supérieur** **Bureau des formations de l'enseignement supérieur** **78 rue de Varenne** **75349 PARIS 07 SP** **0149554955**	**Note de service** **DGER/SDES/2023-648** **11/10/2023** **Rectifiée le 16/07/2025**

Date de mise en application : 01/09/2024
Diffusion : Tout public

Cette instruction n'abroge aucune instruction.
Cette instruction ne modifie aucune instruction.
Nombre d'annexes : 7

Objet : Définition des épreuves et des modalités d'évaluation du BTSA spécialité « Aménagements Paysagers ».

Destinataires d'exécution
DRAAF/DAAF SRFD/SFD Etablissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricoles IEA Conseil national de l'enseignement privé (CNEAP) Union nationale des maisons familiales rurales d'éducation et d'orientation (UNMFREO) Union nationale rurale d'éducation et de promotion (UNREP)

Résumé : Cette note de service a pour objet de définir les épreuves et les modalités d'évaluation du BTSA spécialité « Aménagements Paysagers ».

Textes de référence :
Arrêté du 13 février 2023 portant création et fixant les conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur agricole spécialité "aménagements paysagers"

La présente note de service a pour objet de définir les épreuves et les modalités d'évaluation du BTSA spécialité « Aménagements Paysagers ». Les modalités décrites ci-dessous seront appliquées à partir de la session d'examen 2026.

Benoît BONAIMÉ

Le directeur général de l'enseignement et de la recherche

Note de service relative à la définition des épreuves et des modalités d'évaluation des capacités professionnelles du BTSA Aménagements Paysagers

Table des matières

Partie 1 : Dispositions communes à l'ensemble des BTSA. 2

1. Conditions de délivrance du diplôme 2
2. Principes de mise en œuvre de l'évaluation 2

Partie 2 : Indications de cadrage pour le BTSA Aménagements Paysagers selon une organisation non semestrialisée. 4

1. Présentation des huit épreuves et des trois modalités possibles de certification 4
2. Présentation des épreuves ponctuelles terminales communes à tous les candidats en CCF et aux candidats hors CCF 5
 - Epreuve E7 : Gestion technico-économique de chantiers 5
 - Epreuve E8 : Projet d'aménagement paysager 6
3. Présentation des épreuves sous forme d'ECCF. 8
 - Epreuve E4 : Organisation du travail 8
 - Epreuve E5 : Gestion de la végétation 9
 - Epreuve E6 : Gestion des ouvrages et réseaux 10
4. Présentation des épreuves terminales spécifiques pour les candidats en évaluation hors CCF. 11
 - Epreuve E4 : Organisation du travail 11
 - Epreuve E5 : Gestion de la végétation 12
 - Epreuve E6 : Gestion des ouvrages et réseaux 13

Partie 3 : Indications de cadrage pour le BTSA Aménagements Paysagers selon une organisation semestrialisée. 14

- Epreuve E4 : Organisation du travail 14
- Epreuve E5 : Gestion de la végétation 15
- Epreuve E6 : Gestion des ouvrages et réseaux 16
- Epreuve E7 : Gestion technico-économique de chantiers 17
- Epreuve E8 : Projet d'aménagement paysager 18

Annexes

Annexe 1 : Grille d'évaluation de l'épreuve E7 en EPT 19
Annexe 2 : Grille d'évaluation de l'épreuve E8 en EPT 21
Annexe 3 : Grille d'évaluation de l'épreuve E4 hors CCF 23
Annexe 4 : Grille d'évaluation de l'épreuve E5 hors CCF 25
Annexe 5 : Grille d'évaluation de l'épreuve E6 hors CCF 27
Annexe 6 : Trame de grille d'évaluation ECCF 29
Annexe 7 : Procès-verbal de constat d'absence de dossier /fiche(s) 30

Partie 1 : Dispositions communes à l'ensemble des BTSA

1. Conditions de délivrance du diplôme

L'examen du Brevet de Technicien Supérieur Agricole comporte huit épreuves obligatoires qui permettent de vérifier l'atteinte des capacités du référentiel de compétences. Parmi ces épreuves, trois concernent les capacités du tronc commun à l'ensemble des BTSA et cinq les capacités professionnelles propres à la spécialité.
L'organisation des épreuves prend en compte les différentes modalités de mise en œuvre de la certification.

L'examen est organisé selon diverses possibilités :

- par combinaisons entre des évaluations ponctuelles terminales (EPT) et des évaluations certificatives en cours de formation (ECCF) pour les candidats inscrits dans un établissement habilité à la mise en œuvre du contrôle en cours de formation (CCF) ;
- en évaluations ponctuelles terminales pour les candidats hors CCF ;
- par des évaluations certificatives en cours de formation (ECCF) pour les candidats inscrits dans un établissement habilité à mettre en œuvre du contrôle en cours de formation (CCF) dans le cadre d'une organisation semestrialisée telle que définie à l'article D811-139-5 du code rural et de la pêche maritime.

Le diplôme est délivré aux candidats ayant obtenu une moyenne générale supérieure ou égale à dix sur vingt à l'ensemble des épreuves. Une moyenne inférieure à dix sur vingt à l'ensemble des épreuves professionnelles (E4 à E8), ou une note inférieure à six sur vingt à l'une des épreuves professionnelles, est éliminatoire.
Si la moyenne générale est comprise entre neuf et dix sur vingt et si le candidat a une moyenne supérieure à dix pour l'ensemble des épreuves professionnelles et ne présente aucune note inférieure à six pour chacune des épreuves E4 à E8, le jury peut décider, au vu des éléments d'appréciation à sa disposition, soit d'attribuer des points supplémentaires et de déclarer le candidat admis, soit de l'ajourner.
Le diplôme peut aussi être obtenu par la validation des acquis de l'expérience.

2. Principes de mise en œuvre de l'évaluation

Quelles que soient les conditions de mise en œuvre des évaluations (ponctuelles terminales ou en cours de formation dans un cadre « classique » ou semestrialisé), celles-ci reposent sur l'évaluation des **capacités** telles que définies dans le référentiel de compétences et précisées par des **critères** sur lesquels les évaluateurs vont se baser pour mesurer le degré de maîtrise des différentes capacités par le candidat.

Capacités : L'organisation du référentiel de compétences détermine deux niveaux de capacités :

- les capacités globales qui correspondent aux blocs de compétences ;
- les capacités intermédiaires qui déclinent la capacité globale en autant de composantes et qui font l'objet de la mise en œuvre d'une évaluation certificative (ECCF ou EPT).

Chaque capacité intermédiaire est affectée d'un coefficient 1.

Critères : Les critères d'évaluation sont intégrés au référentiel d'évaluation et à ce titre sont réglementaires. La liste de ces critères est exhaustive. Ils correspondent à des qualités générales attendues, non directement observables ou mesurables.
Les critères devront être complétés dans les **grilles d'évaluation** des ECCF par des **indicateurs**, définis par l'équipe pédagogique. Des indicateurs sont également présents dans les grilles nationales pour les évaluations terminales.

Indicateurs : Les indicateurs sont des éléments observables ou mesurables adaptés au contexte spécifique à la situation d'évaluation.

Grille d'évaluation : La grille d'évaluation est un outil important de formalisation et de contractualisation tant avec les apprenants qu'avec le jury. Elle précise ce qui est attendu, rappelle les critères d'évaluation à prendre en compte. Elle fournit des renseignements sur les indicateurs mobilisés dans la situation d'évaluation proposée. Elle contribue à la fiabilité de l'évaluation.
Chaque capacité intermédiaire évaluée fait l'objet d'une grille d'évaluation critériée. Pour les ECCF, une trame de grille est donnée en **annexe 6**.

Les ECCF sont conduites dans le cadre de **situations d'évaluation** (SE) définies par les équipes à partir des capacités à évaluer, en s'appuyant sur les critères du référentiel d'évaluation.
Situation d'évaluation : Une situation d'évaluation est composée de deux types d'éléments :

- un contexte professionnel ou social,
- des consignes (ou un questionnement) articulées au contexte, qui précisent ce qui est attendu du candidat.

Une situation d'évaluation peut être le support d'une ou plusieurs ECCF permettant ainsi d'évaluer plusieurs capacités pouvant appartenir à des blocs différents. Dans ce cas, la grille d'évaluation comporte autant de parties que de capacités évaluées.

Dans le cadre particulier du dispositif semestrialisé, à chaque unité d'enseignement (UE) correspond une situation d'évaluation (SE) qui permet de valider une ou plusieurs capacités.

Partie 2 : Indications de cadrage pour le BTSA Aménagements Paysagers selon une organisation non semestrialisée.

1. Présentation des huit épreuves et des trois modalités possibles de certification.

Epreuves		Blocs de compétences	Capacités globales correspondantes	Modalités d'évaluation			Coefficients
				Candidats en CCF (1)	Candidats hors CCF (2)	Candidats dans la modalité du BTSA semestrialisé (3)	
Tronc commun	**E1**	B1	S'inscrire dans le monde d'aujourd'hui	EPT		ECCF	1
	E2	B2	Construire son projet personnel et professionnel	ECCF	EPT	ECCF	1
	E3	B3	Communiquer dans des situations et des contextes variés	ECCF	EPT	ECCF	1
Domaine professionnel	**E4**	B4	Organiser le travail des équipes pour des chantiers d'aménagement paysager	ECCF	EPT	ECCF	1
	E5	B5	Gérer la végétation des aménagements paysagers dans un contexte de transition écologique	ECCF	EPT	ECCF	1
	E6	B6	Gérer les ouvrages et les réseaux des aménagements paysagers	ECCF	EPT	ECCF	1
	E7	B7	Assurer la gestion technico-économique de chantiers	EPT		ECCF	1
	E8	B8	Elaborer un projet d'aménagement paysager	EPT		ECCF	1

2. Présentation des épreuves ponctuelles terminales communes à tous les candidats en CCF et aux candidats hors CCF

Epreuve E7 : « Gestion technico-économique de chantiers »

Cette épreuve valide les capacités du bloc 7 : « **Assurer la gestion technico-économique de chantiers ».**

Capacités certifiées	Critères d'évaluation
C7.1 Déterminer le coût d'un projet dans son environnement	Evaluation des besoins en approvisionnements, services et équipements Mobilisation des outils d'aide au choix des fournisseurs et des prestataires Evaluation des besoins en main d'œuvre Chiffrage des coûts du projet dans son contexte
C7.2 Assurer le suivi technico-économique d'un chantier	Gestion de l'enregistrement des données relatives à l'exécution du chantier Analyse technico-économique du chantier Suivi administratif du chantier jusqu'à la livraison
C7.3 Gérer un aléa	Analyse des effets potentiels d'un aléa sur le chantier Détermination des ajustements envisageables Justification des ajustements choisis

Cette épreuve prend la forme d'une évaluation ponctuelle terminale orale prenant appui sur un dossier individuel élaboré par le candidat à partir d'une ou plusieurs expérience(s) professionnelle(s) vécue(s), en lien avec les SPS du champ de compétences « Gestion et suivi de chantiers ». Elle permet d'évaluer l'atteinte des trois capacités C7.1, C7.2 et C7.3.

Modalités : oral sur dossier
Le candidat élabore un dossier de 10 pages maximum (annexes comprises), composé de trois parties (une partie par capacité à évaluer) relatant une ou des expériences vécues par le candidat en milieu professionnel au cours de la formation et permettant la prise en compte de tous les critères d'évaluation.

Le dossier présente l'étude de coût d'un projet d'aménagement paysager auquel le candidat a contribué, le suivi technico-économique d'un chantier auquel le candidat a participé et la gestion d'un aléa vécu.
Le dossier rassemble des éléments représentatifs, mettant en valeur l'expérience acquise et les capacités mises en œuvre en prenant appui sur les périodes en milieu professionnel.
Pour la capacité C7.3, la présentation du candidat peut concerner un évènement plus mineur qu'un aléa, tel que défini dans le référentiel de diplôme, à condition que cet évènement soit perturbateur du déroulement d'un chantier. L'objectif est d'évaluer le candidat sur l'acquisition de la démarche de gestion d'un aléa.

Le dossier fait partie de l'évaluation. Il n'est pas évalué en tant que tel mais il est le support de l'évaluation orale. L'usage d'un support de communication sous format papier ou numérique (PDF sur clé USB avec copie papier en secours) est autorisé. La salle d'examen est équipée d'un tableau, d'un vidéoprojecteur et d'un ordinateur. Ce support de communication n'est pas évalué.

Le dossier est envoyé aux examinateurs en amont de l'épreuve orale selon les modalités définies par l'autorité académique en charge de l'organisation de l'examen.

Tout candidat n'ayant pas transmis son dossier ne sera pas autorisé à présenter l'épreuve E7. Le candidat sera alors considéré comme non évaluable à l'épreuve E7.

Durée de l'épreuve orale : 40 minutes dont 10 minutes de présentation suivies de 30 minutes d'entretien avec le jury.

Examinateurs :
3 examinateurs :
- un enseignant de STAE/Aménagement paysager,
- un enseignant de SESG/GE de la spécialité,
- un professionnel du secteur.

L'absence du professionnel ne peut rendre opposable la validité de l'évaluation.

Grille d'évaluation : L'évaluation est réalisée à l'aide de la grille d'évaluation présente en Annexe 1.

Epreuve E8 : « Projet d'aménagement paysager »

Cette épreuve valide les capacités du bloc 8 : **« Elaborer un projet d'aménagement paysager ».**

Capacités certifiées	Critères d'évaluation
C8.1 Analyser le site à aménager dans son contexte au regard d'une commande	Analyse des attentes du commanditaire Pertinence de l'étude du contexte du site Pertinence du diagnostic du site
C8.2 Concevoir un projet d'aménagement paysager	Pertinence du projet d'aménagement par rapport à la commande et au contexte Qualité des documents techniques Faisabilité technico-économique du projet dans un contexte de transitions écologique et énergétique
C8.3 Présenter un projet d'aménagement paysager	Pertinence de l'argumentation Mobilisation des supports de communication professionnelle adaptés Qualité de l'interaction

Cette épreuve prend la forme d'une évaluation ponctuelle terminale orale s'appuyant sur un dossier individuel produit par le candidat, présentant un projet d'aménagement paysager.

Modalités : oral sur dossier
Le dossier et la présentation orale s'appuient sur une expérience d'élaboration d'un projet d'aménagement paysager vécue par le candidat en conditions professionnelles. Ils doivent permettre l'évaluation des trois capacités C8.1, C8.2 et C8.3.

Le dossier présente un projet, son contexte et la commande auquel il répond.
Le dossier est constitué de 20 pages maximum y compris plans, documents et annexes.

Le dossier est envoyé aux examinateurs en amont de l'épreuve orale selon les modalités définies par l'autorité académique en charge de l'organisation de l'examen.

Tout candidat n'ayant pas transmis son dossier ne sera pas autorisé à présenter l'épreuve E8. Le candidat sera alors considéré comme non évaluable à l'épreuve E8.

L'épreuve orale a une durée totale de 40 minutes se décomposant en 10 minutes de présentation suivies de 30 minutes d'entretien avec le jury.

Le candidat appuie sa présentation orale sur des supports de communication qu'il a réalisés. Au moins un des supports est de nature numérique.

La salle d'examen est équipée d'un tableau, d'un vidéoprojecteur et d'un ordinateur.
Le candidat peut également utiliser ses outils numériques personnels.
Dans tous les cas, un temps d'installation de 5 minutes est accordé au candidat en amont de l'épreuve orale.

Examinateurs :
3 examinateurs :

- un enseignant de STAE/Aménagement paysager

et

- un enseignant d'Histoire - Géographie,
- ou un enseignant d'Education Socio-Culturelle,
- ou un enseignant de TIM,
- ou un enseignant de Biologie-Ecologie.

Tous les enseignants interviennent dans les modules professionnels de la spécialité.

- Et un professionnel du secteur.

L'absence du professionnel ne peut rendre opposable la validité de l'évaluation.

Grille d'évaluation : L'évaluation est réalisée à l'aide de la grille d'évaluation présente en Annexe 2.

3. Présentation des épreuves sous forme d'ECCF.

Epreuve E4 : « Organisation du travail »

Cette épreuve valide les capacités du bloc 4 : **« Organiser le travail des équipes pour des chantiers d'aménagement paysager ».**

ECCF	Capacités certifiées	Critères
ECCF 4.1	C4.1 Planifier les activités et la logistique nécessaires aux chantiers	Maîtrise de la planification des activités Maîtrise de la planification logistique Qualité de l'organisation des activités et de la logistique
ECCF 4.2	C4.2 Gérer des équipes au travail	Qualité de l'organisation du travail Utilisation d'une communication professionnelle adaptée Qualité du management des équipes de travail
ECCF 4.3	C4.3 Assurer la sécurité et la mise en œuvre des réglementations	Respect des réglementations Mise en sécurité des personnes et des biens Contribution à l'amélioration de la qualité

3 ECCF : 2 à 3 situations d'évaluation doivent permettre d'évaluer les 3 capacités attachées à cette épreuve.

Modalités :
La capacité C4.1 est évaluée à partir d'une étude de cas par un écrit et une pratique mobilisant un logiciel informatique.
La capacité C4.2 est évaluée selon la ou les modalités les plus appropriées (écrit, oral, pratique, explicitation de pratique ou une combinaison de plusieurs de ces modalités) en s'appuyant sur une situation professionnelle observée ou vécue dans laquelle le candidat adopte la posture d'encadrement d'une équipe au travail.
La capacité C4.3 est évaluée selon la ou les modalités les plus appropriées (écrit, oral, pratique, explicitation de pratique ou une combinaison de plusieurs de ces modalités) en s'appuyant sur une étude de cas et/ou sur une situation professionnelle observée ou vécue.

Examinateurs :
3 examinateurs pour la C4.1 :
- un enseignant de STAE/Aménagement paysager,
- un enseignant de SESG/GE,
- un enseignant de TIM ou de mathématiques.

2 examinateurs pour les C4.2 et C4.3 :
- un enseignant de STAE/Aménagement paysager,
- un enseignant de SESG/GE.

Tous les enseignants interviennent dans les modules professionnels de la spécialité.

Pour la capacité C4.2, il est envisageable de concevoir cette évaluation dans une situation d'évaluation qui vise également une ou des capacité(s) des blocs 5 ou 6.

Grille d'évaluation :
La grille d'évaluation de chacune des capacités évaluées est construite en déclinant en indicateurs les critères du référentiel d'évaluation.

Epreuve E5 : « Gestion de la végétation »

Cette épreuve valide les capacités du bloc 5 : « **Gérer la végétation des aménagements paysagers dans un contexte de transition écologique ».**

ECCF	Capacités certifiées	Critères
ECCF 5.1	C5.1 Réaliser le diagnostic d'un espace avant interventions	Choix des outils et méthodes Pertinence du diagnostic Proposition de recommandations
ECCF 5.2	C5.2 Conduire les opérations de mise en place de la végétation	Pertinence des choix techniques Maîtrise technique des opérations Qualité de la mise en place de la végétation
ECCF 5.3	C5.3 Piloter les opérations de gestion de la végétation	Prescription des modalités de gestion Pertinence des choix techniques Qualité des opérations

3 ECCF : 2 à 3 situations d'évaluation doivent permettre d'évaluer les 3 capacités attachées à cette épreuve.

Modalités :
Les 3 capacités sont évaluées selon la ou les modalités les plus appropriées (écrite, orale, pratique, explicitation de pratiques, ou combinaison de plusieurs de ces modalités) en s'appuyant sur une ou des mises en situations professionnelles.
Cependant, au moins une capacité doit être évaluée en situation pratique. Une situation pratique met le candidat en capacité d'agir pour aboutir à une réalisation dans un contexte donné.

Examinateurs :
2 examinateurs pour la C5.1 :
- un enseignant de STAE/Aménagement paysager,
- un enseignant de Biologie-écologie ou de STA/Productions végétales.

2 examinateurs pour la C5.2 et la C5.3 :
- un enseignant de STAE/Aménagement paysager,
- un enseignant de Biologie-écologie, ou de STA/Productions végétales, ou de STE/Agroéquipement.

Tous les enseignants interviennent dans les modules professionnels de la spécialité.

Grille d'évaluation :
La grille d'évaluation de chacune des capacités évaluée est construite en déclinant en indicateurs les critères du référentiel d'évaluation.

Epreuve E6 : « Gestion des ouvrages et réseaux »

Cette épreuve valide les capacités du bloc 6 : **« Gérer les ouvrages et les réseaux des aménagements paysagers ».**

ECCF	Capacités certifiées	Critères
ECCF 6.1	C6.1 Réaliser les travaux préparatoires à la mise en place d'ouvrages, infrastructures et réseaux	Maîtrise des outils et méthodes Pertinence des travaux préparatoires
ECCF 6.2	C6.2 Conduire les opérations de réalisation des ouvrages, infrastructures et réseaux	Pertinence des choix techniques Pertinence de la programmation des interventions Qualité des réalisations
ECCF 6.3	C6.3 Piloter les opérations de maintenance des ouvrages, infrastructures, réseaux et équipements	Identification des vérifications et contrôles Réalisation des opérations de maintenance

3 ECCF : 2 à 3 situations d'évaluation doivent permettre d'évaluer les 3 capacités attachées à cette épreuve.

Modalités :
Les 3 capacités sont évaluées selon la ou les modalités les plus appropriées (écrite, orale, pratique, explicitation de pratiques, ou combinaison de plusieurs de ces modalités) en s'appuyant sur une ou des mises en situations professionnelles.
Cependant, au moins une capacité doit être évaluée en situation pratique. Une situation pratique met le candidat en capacité d'agir pour aboutir à une réalisation dans un contexte donné.

Examinateurs :
2 examinateurs pour chacune des 3 capacités :
- un enseignant de STAE/Aménagement paysager,
- un enseignant de STE/Agroéquipements.

Tous les enseignants interviennent dans les modules professionnels de la spécialité.

Grille d'évaluation :
La grille d'évaluation de chacune des capacités évaluée est construite en déclinant en indicateurs les critères du référentiel d'évaluation.

4. Présentation des épreuves terminales spécifiques pour les candidats en évaluation hors CCF.

Epreuve E4 : « Organisation du travail »

Cette épreuve évalue la capacité correspondant au bloc 4 : « **Organiser le travail des équipes pour des chantiers d'aménagement paysager ».**

Capacités certifiées	Critères
C4.1 Planifier les activités et la logistique nécessaires aux chantiers	Maîtrise de la planification des activités Maîtrise de la planification logistique Qualité de l'organisation des activités et de la logistique
C4.2 Gérer des équipes au travail	Qualité de l'organisation du travail Utilisation d'une communication professionnelle adaptée Qualité du management des équipes de travail
C4.3 Assurer la sécurité et la mise en œuvre des réglementations	Respect des réglementations Mise en sécurité des personnes et des biens Contribution à l'amélioration de la qualité

Cette épreuve prend la forme d'une épreuve ponctuelle terminale orale sur la base d'un dossier individuel élaboré par le candidat à partir d'expériences professionnelles vécues en entreprises ou collectivités (stage, apprentissage, autres).

Modalités : oral sur dossier
Épreuve orale individuelle qui s'appuie un dossier (10 pages A4 maximum annexes comprises) comportant 3 parties (fiches) de deux pages A4 constituant un retour d'expériences s'appuyant sur les périodes en milieu professionnel ou d'autres situations professionnelles vécues.

Les trois fiches supports de l'épreuve doivent permettre l'évaluation des capacités C4.1, C4.2 et C4.3. Chaque fiche renvoie à l'une des trois capacités.

Le dossier fait partie intégrante de l'évaluation. Il n'est pas évalué en tant que tel mais il est support de l'évaluation orale. L'atteinte des capacités est appréciée au regard du dossier, de la présentation orale et de l'entretien.
Le candidat remet son dossier en deux exemplaires, le jour de l'oral. Tout candidat qui ne remet pas un dossier avec trois fiches ne peut pas passer l'épreuve orale. Il sera alors considéré comme non évaluable à l'épreuve E4. Le candidat et le jury complètent le procès-verbal de constat d'absence (annexe 7).

Durée de l'épreuve orale : 40 minutes comprenant 10 minutes de présentation par le candidat des retours d'expériences présentés dans son dossier et 30 minutes d'entretien avec le jury.

Examinateurs :
2 examinateurs intervenant dans les modules professionnels de la spécialité :
- un enseignant de STAE/Aménagement paysager,
- un enseignant de SESG/GE de la spécialité.

Grille d'évaluation : la grille d'évaluation est présentée en annexe 3.

Epreuve E5 : « Gestion de la végétation »

Cette épreuve valide la capacité correspondant au bloc 5 : **« Gérer la végétation des aménagements paysagers dans un contexte de transition écologique ».**

Capacités certifiées	Critères
C5.1 Réaliser le diagnostic d'un espace avant interventions	Choix des outils et méthodes Pertinence du diagnostic Proposition de recommandations
C5.2 Conduire les opérations de mise en place de la végétation	Pertinence des choix techniques Maîtrise technique des opérations Qualité de la mise en place de la végétation
C5.3 Piloter les opérations de gestion de la végétation	Prescription des modalités de gestion Pertinence des choix techniques Qualité des opérations

Cette épreuve prend la forme d'une épreuve ponctuelle terminale orale sur la base d'un dossier individuel élaboré par le candidat et portant sur une ou plusieurs situations professionnelles vécues ou observées en milieu professionnel.

Modalités : oral sur dossier
Oral sur la base d'un dossier individuel de 10 pages A4 maximum (annexes comprises) qui doit permettre d'évaluer les trois capacités, C5.1, C5.2 et C5.3.

Le dossier présente le diagnostic d'un espace avant interventions, des opérations de mise en place de la végétation et de gestion de la végétation dans des aménagements paysagers**,** auxquels le candidat a contribué. Le dossier rassemble des éléments représentatifs, mettant en valeur l'expérience acquise et les capacités mises en œuvre en prenant appui sur les périodes vécues en milieu professionnel.
Le dossier fait partie intégrante de l'évaluation. Il n'est pas évalué en tant que tel mais est support de l'évaluation orale. L'atteinte des capacités est appréciée au regard du dossier, de la présentation orale et de l'entretien.

Durée : 10 minutes de présentation et 30 minutes d'entretien avec le jury portant sur la présentation orale et le dossier.

Le dossier est envoyé en amont aux examinateurs selon les modalités définies par l'autorité académique en charge de l'organisation de l'examen.
Tout candidat n'ayant pas transmis son dossier ne sera pas autorisé à présenter l'épreuve E5. Le candidat sera alors considéré comme non évaluable à l'épreuve. Le candidat et le jury complètent le procès-verbal de constat d'absence (annexe 7).

Examinateurs :
3 examinateurs dont 2 enseignants intervenant dans les modules professionnels de la spécialité :
- un enseignant de STAE/aménagement paysager,
- un enseignant de Biologie-Ecologie de la spécialité ou un enseignant de STA/Productions végétales de la spécialité,
- un professionnel du secteur.

L'absence du professionnel ne peut rendre opposable la validité de l'évaluation.
Grille d'évaluation : la grille d'évaluation est présentée en annexe 4.

Epreuve E6 : « Gestion des ouvrages et réseaux »

Cette épreuve valide la capacité correspondant au bloc 6 : **« Gérer les ouvrages et les réseaux des aménagements paysagers ».**

Capacités certifiées	Critères
C6.1 Réaliser les travaux préparatoires à la mise en place d'ouvrages, infrastructures et réseaux	Maîtrise des outils et méthodes Pertinence des travaux préparatoires
C6.2 Conduire les opérations de réalisation des ouvrages, infrastructures et réseaux	Pertinence des choix techniques Pertinence de la programmation des interventions Qualité des réalisations
C6.3 Piloter les opérations de maintenance des ouvrages, infrastructures, réseaux et équipements	Identification des vérifications et contrôles Réalisation des opérations de maintenance

Cette épreuve prend la forme d'une évaluation ponctuelle terminale orale qui s'appuie sur un dossier individuel produit par le candidat et portant sur une ou plusieurs situations professionnelles vécues en milieu professionnel.

Modalités : oral sur dossier
Oral sur la base d'un dossier individuel de 10 pages A4 maximum (annexes comprises) qui doit permettre d'évaluer les trois capacités, C6.1, C6.2 et C6.3.

Le dossier présente des travaux préparatoires, des travaux de mise en place et des opérations ou travaux de maintenance relatifs à des ouvrages, infrastructures et/ou réseaux en aménagements paysagers auxquels le candidat a contribué.
Le dossier rassemble des éléments représentatifs, mettant en valeur l'expérience acquise et les capacités mises en œuvre en prenant appui sur les périodes vécues en milieu professionnel.
Le dossier fait partie intégrante de l'évaluation. Il n'est pas évalué en tant que tel mais est support de l'évaluation orale. L'atteinte des capacités est appréciée au regard du dossier, de la présentation et de l'entretien.

Durée : 10 minutes de présentation et 30 minutes d'entretien avec le jury qui s'appuient sur la présentation et les situations professionnelles présentées dans le dossier.

Le dossier est envoyé au préalable aux examinateurs selon les modalités définies par l'autorité académique en charge de l'organisation de l'examen.
Tout candidat n'ayant pas transmis son dossier ne sera pas autorisé à présenter l'épreuve E6. Le candidat sera alors considéré comme non évaluable à l'épreuve. Le candidat et le jury complètent le procès-verbal de constat d'absence (annexe 7).

Examinateurs :
3 examinateurs dont 2 enseignants intervenant dans les modules professionnels de la spécialité :
- un enseignant de STAE/Aménagement paysager,
- un enseignant de STE/Agroéquipements,
- un professionnel du secteur.

L'absence du professionnel ne peut rendre opposable la validité de l'évaluation.
Grille d'évaluation : la grille d'évaluation est présentée en annexe 5.

Partie 3 : Indications de cadrage pour le BTSA Aménagements Paysagers selon une organisation semestrialisée.

Rappel : Dans le cadre particulier du dispositif semestrialisé, à chaque unité d'enseignement (UE) correspond une situation d'évaluation (SE) qui permet de valider une ou plusieurs capacités d'un même bloc ou de blocs différents.
La grille d'évaluation comporte autant de parties que de capacités évaluées. Chacune de ces parties est construite en déclinant en indicateurs les critères du référentiel d'évaluation.

Epreuve E4 : « Organisation du travail »

Cette épreuve valide les capacités du bloc 4 : **« Organiser le travail des équipes pour des chantiers d'aménagement paysager ».**

ECCF	Capacités certifiées	Critères
ECCF 4.1	C4.1 Planifier les activités et la logistique nécessaires aux chantiers	Maîtrise de la planification des activités Maîtrise de la planification logistique Qualité de l'organisation des activités et de la logistique
ECCF 4.2	C4.2 Gérer des équipes au travail	Qualité de l'organisation du travail Utilisation d'une communication professionnelle adaptée Qualité du management des équipes de travail
ECCF 4.3	C4.3 Assurer la sécurité et la mise en œuvre des réglementations	Respect des réglementations Mise en sécurité des personnes et des biens Contribution à l'amélioration de la qualité

3 évaluations certificatives en cours de formation (ECCF) doivent permettre d'évaluer les 3 capacités attachées à cette épreuve dans des situations d'évaluation définies par les équipes.

Modalités :
Les capacités sont évaluées sous la forme ou les formes les plus appropriées (écrite, orale, pratique, explicitation de pratiques ou une combinaison de plusieurs de ces modalités).

L'évaluation de la capacité C 4.1 doit comporter l'utilisation d'un logiciel informatique.
L'évaluation de la capacité C 4.2 s'appuie sur une situation professionnelle, observée ou vécue, dans laquelle le candidat adopte la posture d'encadrement d'une équipe au travail.
L'évaluation de la capacité C 4.3 s'appuie sur une étude de cas et/ou sur une situation professionnelle observée ou vécue.

Grille d'évaluation :
La grille d'évaluation de chacune des capacités évaluée est construite en déclinant en indicateurs les critères du référentiel d'évaluation.

Examinateurs :
2 examinateurs pour chacune des 3 capacités :
- un enseignant de STAE/Aménagement paysager,
- un enseignant de SESG/GE de la spécialité.

Un professionnel du secteur peut être associé.
Pour la C4.1 : un enseignant de TIM ou de mathématiques de la spécialité peut être associé à l'évaluation.

Epreuve E5 : « Gestion de la végétation »

Cette épreuve valide les capacités du bloc 5 : **« Gérer la végétation des aménagements paysagers dans un contexte de transition écologique »**.

ECCF	Capacités certifiées	Critères
ECCF 5.1	C5.1 Réaliser le diagnostic d'un espace avant interventions	Choix des outils et méthodes Pertinence du diagnostic Proposition de recommandations
ECCF 5.2	C5.2 Conduire les opérations de mise en place de la végétation	Pertinence des choix techniques Maîtrise technique des opérations Qualité de la mise en place de la végétation
ECCF 5.3	C5.3 Piloter les opérations de gestion de la végétation	Prescription des modalités de gestion Pertinence des choix techniques Qualité des opérations

3 évaluations certificatives en cours de formation (ECCF) doivent permettre d'évaluer les 3 capacités attachées à cette épreuve dans des situations d'évaluation définies par les équipes.

Modalités :
Les capacités sont évaluées sous la forme ou les formes les plus appropriées (écrite, orale, pratique, explicitation de pratiques ou une combinaison de plusieurs de ces modalités).

Les 3 capacités sont évaluées en s'appuyant sur une ou des mises en situations professionnelles.
Au moins une capacité est évaluée en situation pratique. Une situation pratique met le candidat en capacité d'agir pour aboutir à une réalisation dans un contexte donné.

Grille d'évaluation :
La grille d'évaluation de chacune des capacités évaluée est construite en déclinant en indicateurs les critères du référentiel d'évaluation.

Examinateurs :
2 examinateurs pour chacune des 3 capacités évaluées :
- un enseignant de STAE/Aménagement paysager,
- un enseignant de Biologie-Ecologie de la spécialité ou un enseignant de STA/Productions végétales de la spécialité.

Un professionnel du secteur peut être associé à l'évaluation de chacune des capacités.

Epreuve E6 : « Gestion des ouvrages et réseaux »

Cette épreuve valide les capacités du bloc 6 : **« Gérer les ouvrages et les réseaux des aménagements paysagers ».**

ECCF	Capacités certifiées	Critères
ECCF 6.1	C6.1 Réaliser les travaux préparatoires à la mise en place d'ouvrages, infrastructures et réseaux	Maîtrise des outils et méthodes Pertinence des travaux préparatoires
ECCF 6.2	C6.2 Conduire les opérations de réalisation des ouvrages, infrastructures et réseaux	Pertinence des choix techniques Pertinence de la programmation des interventions Qualité des réalisations
ECCF 6.3	C6.3 Piloter les opérations de maintenance des ouvrages, infrastructures, réseaux et équipements	Identification des vérifications et contrôles Réalisation des opérations de maintenance

3 évaluations certificatives en cours de formation (ECCF) doivent permettre d'évaluer les 3 capacités attachées à cette épreuve dans des situations d'évaluation définies par les équipes.

Modalités :
Les capacités sont évaluées sous la forme ou les formes les plus appropriées (écrite, orale, pratique, explicitation de pratiques ou une combinaison de plusieurs de ces modalités).

Les 3 capacités sont évaluées en s'appuyant sur une ou des mises en situations professionnelles.
Au moins une capacité est évaluée en situation pratique. Une situation pratique met le candidat en capacité d'agir pour aboutir à une réalisation dans un contexte donné.

Grille d'évaluation :
La grille d'évaluation de chacune des capacités évaluée est construite en déclinant en indicateurs les critères du référentiel d'évaluation.

Examinateurs :
2 examinateurs pour chacune des 3 capacités évaluées :
- un enseignant de STAE/Aménagement paysager,
- un enseignant de STE/Agroéquipement de la spécialité.

Un professionnel du secteur peut être associé à l'évaluation de chacune des capacités.

Epreuve E7 : « Gestion technico-économique de chantiers »

Cette épreuve valide les capacités du bloc 7 : **« Assurer la gestion technico-économique de chantiers ».**

ECCF	Capacités certifiées	Critères d'évaluation
ECCF 7.1	C7.1 Déterminer le coût d'un projet dans son environnement	Evaluation des besoins en approvisionnements, services et équipements Mobilisation des outils d'aide au choix des fournisseurs et des prestataires Evaluation des besoins en main d'œuvre Chiffrage des coûts du projet dans son contexte
ECCF 7.2	C7.2 Assurer le suivi technico-économique d'un chantier	Gestion de l'enregistrement des données relatives à l'exécution du chantier Analyse technico-économique du chantier Suivi administratif du chantier jusqu'à la livraison
ECCF 7.3	C7.3 Gérer un aléa	Analyse des effets potentiels d'un aléa sur le chantier Détermination des ajustements envisageables Justification des ajustements choisis

3 évaluations certificatives en cours de formation (ECCF) doivent permettre d'évaluer les 3 capacités attachées à cette épreuve dans des situations d'évaluation définies par les équipes.

Modalités :
Les capacités sont évaluées sous la forme ou les formes les plus appropriées (écrite, orale, pratique, explicitation de pratiques ou une combinaison de plusieurs de ces modalités).
Les études de cas et les situations réelles observées ou vécues peuvent être mobilisées comme support d'évaluation.

Grille d'évaluation :
La grille d'évaluation de chacune des capacités évaluée est construite en déclinant en indicateurs les critères du référentiel d'évaluation.

Examinateurs :
2 examinateurs pour chacune des 3 capacités évaluées :
- un enseignant de STAE/Aménagement paysager,
- un enseignant de SESG/GE de la spécialité.

Un professionnel du secteur peut être associé à l'évaluation de chacune des capacités.

Epreuve E8 : « Projet d'aménagement paysager »

Cette épreuve valide les capacités du bloc 8 : **« Elaborer un projet d'aménagement paysager ».**

ECCF	Capacités certifiées	Critères d'évaluation
ECCF 8.1	C8.1 Analyser le site à aménager dans son contexte au regard d'une commande	Analyse des attentes du commanditaire Pertinence de l'étude du contexte du site Pertinence du diagnostic du site
ECCF 8.2	C8.2 Concevoir un projet d'aménagement paysager	Pertinence du projet d'aménagement par rapport à la commande et au contexte Qualité des documents techniques Faisabilité technico-économique du projet dans un contexte de transitions écologique et énergétique
ECCF 8.3	C8.3 Présenter un projet d'aménagement paysager	Pertinence de l'argumentation Mobilisation des supports de communication professionnelle adaptés Qualité de l'interaction

3 évaluations certificatives en cours de formation (ECCF) doivent permettre d'évaluer les 3 capacités attachées à cette épreuve dans des situations d'évaluation définies par les équipes.

Modalités :
La capacité C8.1 est évaluée sous la forme ou les formes les plus appropriées (écrite, orale, pratique, explicitation de pratiques ou une combinaison de plusieurs de ces modalités). Elle prend appui sur un cas concret vécu par l'apprenant.

La capacité C8.2 est évaluée sous la forme ou les formes les plus appropriées (écrite, orale, pratique, explicitation de pratiques ou une combinaison de plusieurs de ces modalités). Elle prend appui sur la production d'un dossier individuel intégrant des documents graphiques

La capacité C8.3 est évaluée à l'oral. Elle mobilise des supports de communication.

Il est attendu que les évaluations des capacités C8.2 et C8.3 s'appuient sur un ou des projets, initiés par une ou des commandes, et vécu(s) en conditions professionnelles.
Une situation d'évaluation commune aux capacités C2.4 et C8.2 est possible dès lors que le projet d'aménagement paysager présenté a été conduit jusqu'à sa réalisation par le candidat.

Grille d'évaluation :
La grille d'évaluation de chacune des capacités évaluée est construite en déclinant en indicateurs les critères du référentiel d'évaluation.

Examinateurs :
2 examinateurs pour chacune des 3 capacités évaluées :
- un enseignant de STAE/Aménagement paysager,
- un autre enseignant intervenant dans l'acquisition de la capacité C.8. L'enseignant en TIM de la spécialité intervient dans au moins une des situations d'évaluation.

Un professionnel du secteur peut être associé à l'évaluation de chacune des capacités.

Annexe 1 : Grille d'évaluation de l'épreuve E7

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Brevet de technicien supérieur agricole Aménagements Paysagers

Examen : BTSA **Session :** **Centre :**		**Nom et prénom du candidat :** **N° d'anonymat :**		**Épreuve : E7** **Date :** **N° jury :**

CAPACITE CERTIFIEE	CRITERES	INDICATEURS[1]	- -	-	+	+ +	NOTE	APPRÉCIATIONS
C7.1 Déterminer le coût d'un projet dans son environnement	Evaluation des besoins en approvisionnements, services et équipements	Choix des types et quantités de végétaux, matériaux, fournitures et services Choix des techniques et des équipements Utilisation d'outils numériques d'aide à la décision…					**/5**	
	Mobilisation des outils d'aide au choix des fournisseurs et des prestataires	Prise en compte de la qualité des services et approvisionnements Prise en compte des démarches qualité de l'entreprise, des fournisseurs, du commanditaire Etude comparative des prix Prise en compte des éléments « hors-prix » (délais, conditions de livraison, fiabilité, service après- vente…) Arbitrage entre location/prestation/en propre Utilisation d'outils numériques d'aide à la décision...					**/5**	
	Evaluation des besoins en main d'œuvre	Détermination des besoins quantitatifs Détermination des qualifications nécessaires Estimation des temps de travaux Mobilisation des bases de données Utilisation d'outils numériques d'aide à la décision…					**/5**	
	Chiffrage des coûts du projet dans son contexte	Mobilisation des méthodes ou démarches de chiffrage Détermination de la marge Forme et contenu des offres de prix Prise en compte des éléments du contexte Utilisation d'outils numériques d'aide à la décision…					**/5**	
	Appréciation C7.1 : **TOTAL**						**/20**	

C7.2 Assurer le suivi technico-économique d'un chantier	Gestion de l'enregistrement des données relatives à l'exécution du chantier	Utilisation d'outils d'enregistrement Exhaustivité des informations Pertinence des informations…					/5	
	Analyse technico-économique du chantier	Utilisation d'outils et méthodes de suivi technico-économique d'un chantier Optimisation de la gestion des moyens durant le chantier Stockage des végétaux, des matériaux… Gestion-suivi des approvisionnements Prise en compte du remisage, de l'entretien des équipements Suivi-analyse des écarts entre réalisé et prévu…					/10	
	Suivi administratif du chantier jusqu'à la livraison	Présence de tableau de bord ou tableau de suivi Respect de la mise en œuvre des procédures administratives Compte-rendu aux partenaires et à la hiérarchie Contribution aux réunions et au bilan de chantier Préparation de la réception, levée de réserves…					/5	
	Appréciation C7.2 :					**TOTAL**	**/20**	
C7.3 Gérer un aléa	Analyse des effets potentiels d'un aléa sur le chantier	Identification de l'aléa Estimation des effets économiques, techniques, humains Estimation des conséquences administratives, juridiques…					/7	
	Détermination des ajustements envisageables	Pertinence de la démarche Cohérence de la démarche Faisabilité des ajustements…					/7	
	Justification des ajustements choisis	Justification économique Argumentation technique Adaptation du choix à la situation Prise en compte du client, de la commande…					/6	
	Appréciation C7.3 :					**TOTAL**	**/20**	
						Total sur 60 = C7.1+C7.2+C7.3	**/60**	
						Note Finale sur 20 : (C7.1+C7.2+C7.3)/3	**/20**	

Appréciation générale :	**Signature(s) du jury**

1.Les critères sont précisés par des indicateurs : c'est ce qui doit être regardé pour évaluer le degré de maîtrise du critère. Comme leur nom l'indique, ils sont indicatifs et éventuellement non exhaustifs. A ce titre, ils sont mobilisés au regard de la situation effective d'évaluation.

Annexe 2 : Grille d'évaluation de l'épreuve E8

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Brevet de technicien supérieur agricole Aménagements Paysagers

Examen : BTSA **Session :** **Centre :**	**Nom et prénom du candidat :** **N° d'anonymat :**	**Épreuve : E8** **Date :** **N° jury :**

CAPACITE CERTIFIEE	CRITERES	INDICATEURS[1]	--	-	+	++	NOTE	APPRÉCIATIONS
C8.1 Analyser le site à aménager dans son contexte au regard d'une commande	Analyse des attentes du commanditaire	Repérage des objectifs du commanditaire Priorisation des attentes du commanditaire ou du client Fonctionnalité et usages attendus par le commanditaire et/ou les usagers Sensibilité du commanditaire-ambiance(s) souhaitée(s) Prise en compte des aspects écologiques Connaissance du budget Prise en compte des délais Contraintes spécifiques Moyens alloués pour la gestion a posteriori…					**/7**	
	Pertinence de l'étude du contexte du site	Définition du périmètre d'étude Étude du paysage Écologie du paysage (trames, corridors, hydrographie, relief...) Environnement socio-économique Évolution historique et approche patrimoniale Réglementations présentes sur la zone Politiques publiques…					**/6**	
	Pertinence du diagnostic du site	Approche sensible Éléments naturels (microclimat, végétation, sol, eau, faune...) Prise en compte de la topographie Réglementation propre au site. Infrastructures et réseaux Prise en compte de l'accessibilité Usages actuels du site et évolutions Mobilisation d'outils numériques facilitant le diagnostic (SIG, etc.)…					**/7**	
	Appréciation C8.1 : **TOTAL**						**/20**	

C8.2 Concevoir un projet d'aménagement paysager	Pertinence du projet d'aménagement par rapport à la commande et au contexte	Justification du choix des ouvrages, réseaux, équipements et circulations Cohérence de l'ensemble des choix Intention du projet Adéquation à la commande Adéquation au site et au contexte Prise en compte des transitions écologique et énergétique Justification de la palette végétale Justification de la palette des matériaux…					**/10**	
	Qualité des documents techniques	Pertinence du choix des documents (plans d'exécution, coupes techniques, schémas, carnet de détails techniques, cahier des charges) Pertinence des outils mobilisés (CAO-DAO, maquette, représentation 3D, dessin manuel...) Précision des données techniques et facilité d'exploitation Qualité d'exécution, lisibilité Cadre formel, usages professionnels respectés…					**/6**	
	Faisabilité technico-économique du projet dans un contexte de transitions écologique et énergétique	Estimation du coût à partir de ratios Adéquation avec le budget de la commande Faisabilité technico-économique dans un cadre de transitions écologique et énergétique…					**/4**	
	Appréciation C8.2 :					**TOTAL**	**/20**	
C8.3 Présenter un projet d'aménagement paysager	Pertinence de l'argumentation	Défense du parti pris d'aménagement retenu au regard du diagnostic Expression de la sensibilité Qualification des ambiances Mise en évidence des atouts du projet Stratégie de présentation, communication adaptée…					**/8**	
	Mobilisation des supports de communication professionnelle adaptés	Choix de supports adaptés Qualité des supports présentés Pertinence de l'utilisation des supports…					**/5**	
	Qualité de l'interaction	Réactivité aux questions Posture professionnelle Précision du vocabulaire professionnel employé…					**/7**	
	Appréciation C8.3 :					**TOTAL**	**/20**	
						Total sur 60 = C8.1+C8.2+C8.3	**/60**	
						Note Finale sur 20 : (C8.1+C8.2+C8.3)/3	**/20**	
Appréciation générale :							**Signature(s) du jury**	

1. Les critères sont précisés par des indicateurs : c'est ce qui doit être regardé pour évaluer le degré de maîtrise du critère. Comme leur nom l'indique, ils sont indicatifs et éventuellement non exhaustifs. A ce titre, ils sont mobilisés au regard de la situation effective d'évaluation.

Annexe 3 : Grille d'évaluation de l'épreuve E4 hors CCF

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Brevet de technicien supérieur agricole Aménagements Paysagers

Examen : BTSA **Session :** **Centre :**		**Nom et prénom du candidat :** **N° d'anonymat :**		**Épreuve : E4** **Date :** **N° jury :**

CAPACITE CERTIFIEE	CRITERES	INDICATEURS[1]	--	-	+	++	NOTE	APPRÉCIATIONS
C4.1 Planifier les activités et la logistique nécessaires aux chantiers	Maîtrise de la planification des activités	Utilisation d'une méthode de planification adaptée au contexte Intégration des différentes activités et tâches Intégration des moyens humains et matériels nécessaires (internes et externes)…					/ 5	
	Maîtrise de la planification logistique	Utilisation d'une méthode de planification adaptée au contexte Intégration des moyens matériels pour la logistique des personnes et des biens Gestion prévisionnelle des déchets de chantier…					/ 5	
	Qualité de l'organisation des activités et de la logistique	Ordonnancement logique des activités, des tâches et de la logistique Prise en compte des contraintes données par le client/la commande Positionnement pertinent des tâches critiques/chemin critique Efficience/efficacité de l'organisation proposée Affectation adaptée des travailleurs Prise en compte des enjeux de la transition écologique et énergétique…					/ 10	
	Appréciation C4.1 :					**TOTAL**	**/20**	
C4.2 Gérer des équipes au travail	Qualité de l'organisation du travail	Efficience/efficacité de l'organisation du travail Adaptabilité de l'organisation du travail Prise en compte du bien-être des travailleurs Optimisation des compétences des travailleurs…					/ 5	
	Utilisation d'une communication professionnelle adaptée	Transmission efficace des consignes Vocabulaire professionnel adapté au contexte Adaptabilité de la communication à l'équipe ou à l'individu Compte-rendu à la hiérarchie…					/ 5	

	Qualité du management des équipes de travail	Motivation/ implication des travailleurs Qualité de l'animation de l'équipe Management personnalisé/accompagnement individuel Régulation des tensions/conflits sur le chantier Prises de responsabilités liées au poste d'encadrant…					/ 10	
	Appréciation C4.2 :					**TOTAL**	**/20**	
C4.3 Assurer la sécurité et la mise en œuvre des réglementations	Respect des réglementations	Prise en compte de la réglementation du travail Prise en compte de la réglementation sur les déchets Prise en compte des réglementations spécifiques à certains travaux					/ 8	
	Mise en sécurité des personnes et des biens	Identification des risques sur le chantier Identification des travaux dangereux à effectuer Prévention adaptée des risques (application DUERP, équipements, signalisation, présence titulaire SST …) Prévention des dégradations et des vols de biens Prévention des atteintes à l'environnement					/ 8	
	Contribution à l'amélioration de la qualité	Participation à l'élaboration du DUERP Signalement des dysfonctionnements et des risques Mise en œuvre des démarches qualité de l'entreprise ou de la collectivité Proposition d'améliorations pertinentes à partir des données de terrain…					/ 4	
	Appréciation C4.3 : **TOTAL**						**/20**	
						Total sur 60 = C4.1+C4.2+C4.3	**/60**	
						Note Finale sur 20 : (C4.1+C4.2+C4.3)/3	**/20**	
Appréciation générale :								**Signature(s) du jury**

1- Les critères sont précisés par des indicateurs : c'est ce qui doit être regardé pour évaluer le degré de maîtrise du critère. Comme leur nom l'indique, ils sont indicatifs et éventuellement non exhaustifs. A ce titre, ils sont mobilisés au regard de la situation effective d'évaluation.

Annexe 4 : Grille d'évaluation de l'épreuve E5 hors CCF

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Brevet de technicien supérieur agricole Aménagements Paysagers

Examen : BTSA **Session :** **Centre :**		**Nom et prénom du candidat :** **N° d'anonymat :**		**Épreuve : E5** **Date :** **N° jury :**

CAPACITE CERTIFIEE	CRITERES	INDICATEURS[1]	- -	-	+	+ +	NOTE	APPRÉCIATIONS
C5.1 Réaliser le diagnostic d'un espace avant interventions	Choix des outils et méthodes	Pertinence du choix des outils de mesure Pertinence des méthodes Détermination de la végétation présente Analyses de la végétation et du sol Prise en compte de la ressource en eau Prise en compte de la biodiversité présente…					**/7**	
	Pertinence du diagnostic	Qualité de l'état des lieux Qualité du diagnostic agro-pédologique Qualité de l'interprétation Prise en compte des dynamiques des composantes de l'espace...					**/7**	
	Proposition de recommandations	Cohérence des recommandations au regard du contexte et/ou de la situation Prise en compte des éléments essentiels de la demande Complétude des recommandations Pertinence des recommandations et faisabilité…					**/6**	
	Appréciation C5.1 : **TOTAL**						**/20**	
C5.2 Conduire les opérations de mise en place de la végétation	Pertinence des choix techniques	Choix des végétaux Choix des techniques Choix des fournitures et matériels adaptés Travaux préliminaires avant plantation Préparation du sol et/ou des substrats Préparation des végétaux avant plantation Protection et soins aux végétaux après plantation…					**/7**	

	Maîtrise technique des opérations	Réception des végétaux Ordonnancement et qualité des travaux Réglage et mise en œuvre des matériels, outils, équipements Gestes techniques adaptés aux végétaux Travail en sécurité Règles de l'art...					**/7**	
	Qualité de la mise en place de la végétation	Qualité de la réalisation Adaptation à la situation Respect du cahier des charges et/ou conformité à la commande…					**/6**	
	Appréciation C5.2 :					**TOTAL**	**/20**	
C5.3 Piloter les opérations de gestion de la végétation	Prescription des modalités de gestion	Appropriation du plan de gestion et des documents afférents Programmation des travaux Justification des propositions au regard du contexte…					**/7**	
	Pertinence des choix techniques	Interventions en fonction des indicateurs de suivis Prise en compte du matériel Gestion du végétal Gestion au regard de la biodiversité en place Prise en compte des imprévus et risques...					**/7**	
	Qualité des opérations	Respect des règles de l'art Prise en compte de la sécurité et de la réglementation Prise en compte des ressources et de la biodiversité Prise en compte de la gestion des rémanents et déchets Respect du cahier des charges et/ou conformité au plan de gestion…					**/6**	
	Appréciation C5.3 :					**TOTAL**	**/20**	
						Total sur 60 = C5.1+C5.2+C5.3	**/60**	
						Note Finale sur 20 : (C5.1+C5.2+C5.3)/3	**/20**	
Appréciation générale :								**Signature(s) du jury**

1 - Les critères sont précisés par des indicateurs : c'est ce qui doit être regardé pour évaluer le degré de maîtrise du critère. Comme leur nom l'indique, ils sont indicatifs et éventuellement non exhaustifs. A ce titre, ils sont mobilisés au regard de la situation effective d'évaluation.

Annexe 5 : Grille d'évaluation de l'épreuve E6 hors CCF

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Brevet de technicien supérieur agricole Aménagements Paysagers

Examen : BTSA **Session :** **Centre :**		**Nom et prénom du candidat :** **N° d'anonymat :**		**Épreuve : E6** **Date :** **N° jury :**

CAPACITE CERTIFIEE	CRITERES	INDICATEURS[1]	--	-	+	++	NOTE	APPRÉCIATIONS
C6.1 Réaliser les travaux préparatoires à la mise en place d'ouvrages, infrastructures et réseaux	Maîtrise des outils et méthodes	Relevé topographique (planimétrie, altimétrie) Report sur plan à l'échelle Lecture de plan Calcul de mouvements de terrain (pente ou dénivelé), de surfaces et de volumes Implantation…					/10	
	Pertinence des travaux préparatoires	Choix des travaux, des équipements Planification des travaux Conformité des travaux, respect des plans Réalisation des travaux en sécurité (terrassement, piquetage…) Respect de la réglementation…					/10	
	Appréciation C6.1 : **TOTAL**						/20	
C6.2 Conduire les opérations de réalisation des ouvrages, infrastructures et réseaux	Pertinence des choix techniques	Choix et contrôle des outils et des matériaux Prise en compte des conditions, des contraintes et de la sécurité Respect des réglementations Justification des choix techniques…					/7	
	Pertinence de la programmation des interventions	Ordonnancement - chronologie – planification Méthodologie des interventions Justification des travaux…					/7	

	Qualité des réalisations	Respect de la commande Organisation des postes de travail Respect de la réglementation (normes, documents techniques, règles de l'art…) Aspect esthétique, finitions Gestion des déchets (après-chantier)…					/6		
	Appréciation C6.2 : **TOTAL**						**/20**		
C6.3 Piloter les opérations de maintenance des ouvrages, infrastructures, réseaux et équipements	Identification des vérifications et contrôles	Identification des points de contrôle Respect des normes, de la réglementation et de la traçabilité Identification et contrôle de la maintenance périodique des équipements…					**/10**		
	Réalisation des opérations de maintenance	Choix des consommables, fournitures, outils Choix des techniques Réalisation de la maintenance des ouvrages, des infrastructures et des réseaux…					**/10**		
	Appréciation C6.3 : **TOTAL**						**/20**		
							/60		
		Note Finale sur 20 : (C6.1+C6.2+C6.3)/3					**/20**		
Appréciation générale :								**Signature(s) du jury**	

1- Les critères sont précisés par des indicateurs : c'est ce qui doit être regardé pour évaluer le degré de maîtrise du critère. Comme leur nom l'indique, ils sont indicatifs et éventuellement non exhaustifs. A ce titre, ils sont mobilisés au regard de la situation effective d'évaluation.

Annexe 6 : Trame de grille d'évaluation ECCF

Capacité	Critères	Indicateurs	- -	-	+	+ +	Barème*	APPRÉCIATIONS
	Les critères d'évaluation font partie dorénavant du référentiel d'évaluation et à ce titre sont **règlementaires**. Ce sont les repères auxquels l'évaluateur se réfère pour apprécier l'atteinte de la capacité et sur lesquels va porter l'appréciation. Ils sont en lien étroit avec la capacité évaluée, qualitatifs, généraux et en nombre limité, exprimés avec un substantif.	C'est ce qui doit être regardé pour évaluer le degré de maîtrise du critère. Les indicateurs doivent être observables ou mesurables, concrets et liés au contexte de la situation d'évaluation. Comme leur nom l'indique, ils sont indicatifs et éventuellement non exhaustifs.					/	
							/	
							/	
							/	
		TOTAL					**/20**	

* points attribués aux différentes capacités ou aux critères mais jamais aux indicateurs.

Annexe 7 : Procès-verbal de constat d'absence de dossier /fiche(s)

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE
Liberté
Égalité
Fraternité

Brevet de Technicien Supérieur Agricole
Aménagements Paysagers

Procès-Verbal de constat d'absence de fiche(s)
Epreuve E4, E5 et E6

Dans le centre d'examen de (dénomination et département)

Le poste d'évaluation n° de l'épreuve :

Constate que le candidat (prénom, nom, date de naissance)

☐ S'est présenté le jour de sa convocation à l'épreuve E4 HCCF **« Organisation du travail »** avec ____ fiche(s) au lieu des trois fiches requises ou ____ fiche(s) identiques sur les trois fiches. (*)

☐ S'est présenté le jour de sa convocation à l'épreuve E5 HCCF **« Gestion de la végétation »** sans le dossier requis (*)

☐ S'est présenté le jour de sa convocation à l'épreuve E6 HCCF **« Gestion des ouvrages et réseaux »** sans le dossier requis (*)

Le candidat ne respectant pas les conditions réglementaires fixées dans l'arrêté du 13/02/2023 portant création du brevet de technicien supérieur agricole, spécialité « Aménagements paysagers », il ne peut pas présenter l'épreuve d'examen en question.

Fait à Le

Le candidat
Nom, prénom, signature

Le chef de centre
Nom, prénom, signature

☐ Cochez cette case si le candidat refuse de signer le procès-verbal

(*) cocher la case correspondant à l'épreuve concernée.

Ce document est :
- renseigné par les membres de jury,
- signé par le candidat et le chef de centre,
- annexé au procès-verbal de déroulement du centre,

Le chef de centre transmet sans délai une copie de ce PV à la région organisatrice de l'examen par mail. Le chef de centre saisit un A (absence) sur Indexa2-Term en lieu et place de la note attendue.

Annexe 1 : Grille d'évaluation de l'épreuve E7

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Brevet de technicien supérieur agricole Aménagements Paysagers

Examen : BTSA **Session :** **Centre :**		**Nom et prénom du candidat :** **N° d'anonymat :**		**Épreuve : E7** **Date :** **N° jury :**

CAPACITE CERTIFIEE	CRITÈRES	INDICATEURS[1]	- -	-	+	+ +	NOTE	APPRÉCIATIONS

C7.1 Déterminer le coût d'un projet dans son environnement	Evaluation des besoins en approvisionnements, services et équipements	Choix des types et quantités de végétaux, matériaux, fournitures et services Choix des techniques et des équipements Utilisation d'outils numériques d'aide à la décision…					**/5**	
	Mobilisation des outils d'aide au choix des fournisseurs et des prestataires	Prise en compte de la qualité des services et approvisionnements Prise en compte des démarches qualité de l'entreprise, des fournisseurs, du commanditaire Etude comparative des prix Prise en compte des éléments « hors-prix » (délais, conditions de livraison, fiabilité, service après- vente…) Arbitrage entre location/prestation/en propre Utilisation d'outils numériques d'aide à la décision...					**/5**	

	Evaluation des besoins en main d'œuvre	Détermination des besoins quantitatifs Détermination des qualifications nécessaires Estimation des temps de travaux Mobilisation des bases de données Utilisation d'outils numériques d'aide à la décision…					**/5**	
	Chiffrage des coûts du projet dans son contexte	Mobilisation des méthodes ou démarches de chiffrage Détermination de la marge Forme et contenu des offres de prix Prise en compte des éléments du contexte Utilisation d'outils numériques d'aide à la décision…					**/5**	
	Appréciation C7.1 :					**TOTAL**	**/20**	

C7.2 Assurer le suivi technico-économique d'un chantier	Gestion de l'enregistrement des données relatives à l'exécution du chantier	Utilisation d'outils d'enregistrement Exhaustivité des informations Pertinence des informations…					**/5**	
	Analyse technico-économique du chantier	Utilisation d'outils et méthodes de suivi technico-économique d'un chantier Optimisation de la gestion des moyens durant le chantier Stockage des végétaux, des matériaux… Gestion-suivi des approvisionnements Prise en compte du remisage, de l'entretien des équipements Suivi-analyse des écarts entre réalisé et prévu…					**/10**	

	Suivi administratif du chantier jusqu'à la livraison	Présence de tableau de bord ou tableau de suivi Respect de la mise en œuvre des procédures administratives Compte-rendu aux partenaires et à la hiérarchie Contribution aux réunions et au bilan de chantier Préparation de la réception, levée de réserves…					**/5**	
	Appréciation C7.2 :					**TOTAL**	**/20**	
C7.3 Gérer un aléa	Analyse des effets potentiels d'un aléa sur le chantier	Identification de l'aléa Estimation des effets économiques, techniques, humains Estimation des conséquences administratives, juridiques…					**/7**	
	Détermination des ajustements envisageables	Pertinence de la démarche Cohérence de la démarche Faisabilité des ajustements…					**/7**	

	Justification des ajustements choisis	Justification économique Argumentation technique Adaptation du choix à la situation Prise en compte du client, de la commande…					**/6**	
	Appréciation C7.3 :					**TOTAL**	**/20**	
						Total sur 60 = C7.1+C7.2+C7.3	**/60**	
						Note Finale sur 20 : (C7.1+C7.2+C7.3)/3	**/20**	

Appréciation générale :	**Signature(s) du jury**

1.Les critères sont précisés par des indicateurs : c'est ce qui doit être regardé pour évaluer le degré de maîtrise du critère. Comme leur nom l'indique, ils sont indicatifs et éventuellement non exhaustifs. A ce titre, ils sont mobilisés au regard de la situation effective d’évaluation.

Annexe 2 : Grille d’évaluation de l’épreuve E8

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Brevet de technicien supérieur agricole Aménagements Paysagers

Examen : BTSA **Session :** **Centre :**	**Nom et prénom du candidat :** **N° d’anonymat :**	**Épreuve : E8** **Date :** **N° jury :**

CAPACITE CERTIFIEE	CRITÈRES	INDICATEURS[1]	--	-	+	++	NOTE	APPRÉCIATIONS

C8.1 Analyser le site à aménager dans son contexte au regard d'une commande	Analyse des attentes du commanditaire	Repérage des objectifs du commanditaire Priorisation des attentes du commanditaire ou du client Fonctionnalité et usages attendus par le commanditaire et/ou les usagers Sensibilité du commanditaire-ambiance(s) souhaitée(s) Prise en compte des aspects écologiques Connaissance du budget Prise en compte des délais Contraintes spécifiques Moyens alloués pour la gestion a posteriori…					**/7**	
	Pertinence de l'étude du contexte du site	Définition du périmètre d'étude Étude du paysage Écologie du paysage (trames, corridors, hydrographie, relief...) Environnement socio-économique Évolution historique et approche patrimoniale Réglementations présentes sur la zone Politiques publiques…					**/6**	

	Pertinence du diagnostic du site	Approche sensible Éléments naturels (microclimat, végétation, sol, eau, faune...) Prise en compte de la topographie Réglementation propre au site. Infrastructures et réseaux Prise en compte de l'accessibilité Usages actuels du site et évolutions Mobilisation d'outils numériques facilitant le diagnostic (SIG, etc.) …					**/7**	
	Appréciation C8.1					**TOTAL**	**/20**	
C8.2 Concevoir un projet d'aménagement paysager	Pertinence du projet d'aménagement par rapport à la commande et au contexte	Justification du choix des ouvrages, réseaux, équipements et circulations Cohérence de l'ensemble des choix Intention du projet Adéquation à la commande Adéquation au site et au contexte Prise en compte des transitions écologique et énergétique Justification de la palette végétale Justification de la palette des matériaux…					**/10**	

	Qualité des documents techniques	Pertinence du choix des documents (plans d'exécution, coupes techniques, schémas, carnet de détails techniques, cahier des charges) Pertinence des outils mobilisés (CAO-DAO, maquette, représentation 3D, dessin manuel...) Précision des données techniques et facilité d'exploitation Qualité d'exécution, lisibilité Cadre formel, usages professionnels respectés…					**/6**	
	Faisabilité technico-économique du projet dans un contexte de transitions écologique et énergétique	Estimation du coût à partir de ratios Adéquation avec le budget de la commande Faisabilité technico-économique dans un cadre de transitions écologique et énergétique…					**/4**	
	Appréciation C8.2 :					**TOTAL**	**/20**	

C8.3 Présenter un projet d'aménagement paysager	Pertinence de l'argumentation	Défense du parti pris d'aménagement retenu au regard du diagnostic Expression de la sensibilité - Qualification des ambiances Mise en évidence des atouts du projet Stratégie de présentation, communication adaptée…					**/8**	
	Mobilisation des supports de communication professionnelle adaptés	Choix de supports adaptés Qualité des supports présentés Pertinence de l'utilisation des supports…					**/5**	
	Qualité de l'interaction	Réactivité aux questions Posture professionnelle					**/7**	

		Précision du vocabulaire professionnel employé…					
	Appréciation C8.3 :				**TOTAL**	**/20**	
					Total sur 60 = C8.1+C8.2+C8.3	**/60**	
					Note Finale sur 20 : (C8.1+C8.2+C8.3)/3	**/20**	
Appréciation générale :						**Signature(s) du jury**	

1. Les critères sont précisés par des indicateurs : c'est ce qui doit être regardé pour évaluer le degré de maîtrise du critère. Comme leur nom l'indique, ils sont indicatifs et éventuellement non exhaustifs. A ce titre, ils sont mobilisés au regard de la situation effective d’évaluation.

Annexe 3 : Grille d’évaluation de l’épreuve E4 hors CCF

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Brevet de technicien supérieur agricole Aménagements Paysagers

Examen : BTSA **Session :** **Centre :**		**Nom et prénom du candidat :** **N° d’anonymat :**		**Épreuve : E4** **Date :** **N° jury :**

CAPACITE CERTIFIEE	CRITÈRES	INDICATEURS[1]	- -	-	+	+ +	NOTE	APPRÉCIATIONS
C4.1 Planifier les activités et la logistique nécessaires aux chantiers	Maîtrise de la planification des activités	Utilisation d'une méthode de planification adaptée au contexte Intégration des différentes activités et tâches Intégration des moyens humains et matériels nécessaires (internes et externes)…					/ 5	
	Maîtrise de la planification logistique	Utilisation d'une méthode de planification adaptée au contexte Intégration des moyens matériels pour la logistique des personnes et des biens					/ 5	

		Gestion prévisionnelle des déchets de chantier…						
	Qualité de l'organisation des activités et de la logistique	Ordonnancement logique des activités, des tâches et de la logistique Prise en compte des contraintes données par le client/la commande Positionnement pertinent des tâches critiques/chemin critique Efficience/efficacité de l'organisation proposée Affectation adaptée des travailleurs Prise en compte des enjeux de la transition écologique et énergétique…					/ 10	
	Appréciation C4.1 :					**TOTAL**	**/20**	

C4.2 Gérer des équipes au travail	Qualité de l'organisation du travail	Efficience/efficacité de l'organisation du travail Adaptabilité de l'organisation du travail Prise en compte du bien-être des travailleurs Optimisation des compétences des travailleurs…					/ 5	
	Utilisation d'une communication professionnelle adaptée	Transmission efficace des consignes Vocabulaire professionnel adapté au contexte Adaptabilité de la communication à l'équipe ou à l'individu Compte-rendu à la hiérarchie…					/ 5	

	Qualité du management des équipes de travail	Motivation/ implication des travailleurs Qualité de l'animation de l'équipe Management personnalisé/accompagnement individuel Régulation des tensions/conflits sur le chantier Prises de responsabilités liées au poste d'encadrant…					/ 10	
	Appréciation C4.2 :					**TOTAL**	**/20**	
C4.3 Assurer la	Respect des réglementations	Prise en compte de la réglementation du travail Prise en compte de la réglementation sur les déchets					/ 8	

sécurité et la mise en œuvre des réglementations		Prise en compte des réglementations spécifiques à certains travaux						
	Mise en sécurité des personnes et des biens	Identification des risques sur le chantier Identification des travaux dangereux à effectuer Prévention adaptée des risques (application DUERP, équipements, signalisation, présence titulaire SST …) Prévention des dégradations et des vols de biens Prévention des atteintes à l'environnement					/ 8	
	Contribution à l'amélioration de la qualité	Participation à l'élaboration du DUERP Signalement des dysfonctionnements et des risques Mise en œuvre des démarches qualité de l'entreprise ou de la collectivité Proposition d'améliorations pertinentes à partir des données de terrain…					/ 4	

	Appréciation C4.3 : **TOTAL**	**/20**	
	Total sur 60 = C4.1+C4.2+C4.3	**/60**	
	Note Finale sur 20 : (C4.1+C4.2+C4.3)/3	**/20**	
Appréciation générale :			**Signature(s) du jury**

1- Les critères sont précisés par des indicateurs : c'est ce qui doit être regardé pour évaluer le degré de maîtrise du critère. Comme leur nom l'indique, ils sont indicatifs et éventuellement non exhaustifs. A ce titre, ils sont mobilisés au regard de la situation effective d’évaluation.

Annexe 4 : Grille d’évaluation de l’épreuve E5 hors CCF

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Brevet de technicien supérieur agricole Aménagements Paysagers

Examen : BTSA **Session :** **Centre :**		**Nom et prénom du candidat :** **N° d’anonymat :**		**Épreuve : E5** **Date :** **N° jury :**

CAPACITE CERTIFIEE	CRITÈRES	INDICATEURS[1]	- -	-	+	+ +	NOTE	APPRÉCIATIONS
C5.1 Réaliser le diagnostic d'un espace avant interventions	Choix des outils et méthodes	Pertinence du choix des outils de mesure Pertinence des méthodes Détermination de la végétation présente Analyses de la végétation et du sol Prise en compte de la ressource en eau Prise en compte de la biodiversité présente…					**/7**	
	Pertinence du diagnostic	Qualité de l'état des lieux Qualité du diagnostic agro-pédologique Qualité de l'interprétation Prise en compte des dynamiques des composantes de l'espace...					**/7**	
	Proposition de recommandations	Cohérence des recommandations au regard du contexte et/ou de la situation					**/6**	

		Prise en compte des éléments essentiels de la demande Complétude des recommandations Pertinence des recommandations et faisabilité…						
	Appréciation C5.1 :					**TOTAL**	**/20**	
C5.2 Conduire les opérations de mise en place de la végétation	Pertinence des choix techniques	Choix des végétaux Choix des techniques Choix des fournitures et matériels adaptés Travaux préliminaires avant plantation Préparation du sol et/ou des substrats Préparation des végétaux avant plantation Protection et soins aux végétaux après plantation…					**/7**	
	Maîtrise technique des opérations	Réception des végétaux Ordonnancement et qualité des travaux					**/7**	

		Réglage et mise en œuvre des matériels, outils, équipements Gestes techniques adaptés aux végétaux Travail en sécurité Règles de l'art...						
	Qualité de la mise en place de la végétation	Qualité de la réalisation Adaptation à la situation Respect du cahier des charges et/ou conformité à la commande…					**/6**	
	Appréciation C5.2 :					**TOTAL**	**/20**	
C5.3 Piloter les opérations de	Prescription des modalités de gestion	Appropriation du plan de gestion et des documents afférents Programmation des travaux Justification des propositions au regard du contexte…					**/7**	

gestion de la végétation	Pertinence des choix techniques	Interventions en fonction des indicateurs de suivis Prise en compte du matériel Gestion du végétal Gestion au regard de la biodiversité en place Prise en compte des imprévus et risques...					**/7**	
	Qualité des opérations	Respect des règles de l'art Prise en compte de la sécurité et de la réglementation Prise en compte des ressources et de la biodiversité Prise en compte de la gestion des rémanents et déchets Respect du cahier des charges et/ou conformité au plan de gestion…					**/6**	
	Appréciation C5.3 :					**TOTAL**	**/20**	

	Total sur 60 = C5.1+C5.2+C5.3	**/60**	
	Note Finale sur 20 : (C5.1+C5.2+C5.3)/3	**/20**	
Appréciation générale :			**Signature(s) du jury**

1 - Les critères sont précisés par des indicateurs : c'est ce qui doit être regardé pour évaluer le degré de maîtrise du critère. Comme leur nom l'indique, ils sont indicatifs et éventuellement non exhaustifs. A ce titre, ils sont mobilisés au regard de la situation effective d’évaluation.

Annexe 5 : Grille d’évaluation de l’épreuve E6 hors CCF

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Brevet de technicien supérieur agricole Aménagements Paysagers

Examen : BTSA **Session :** **Centre :**		**Nom et prénom du candidat :** **N° d’anonymat :**		**Épreuve : E6** **Date :** **N° jury :**

CAPACITE CERTIFIEE	CRITÈRES	INDICATEURS[1]	-	-	+	+	NO	APPRÉCIATIONS

			-			+	**TE**	
C6.1 Réaliser les travaux préparatoires à la mise en place d'ouvrages, infrastructures et réseaux	Maîtrise des outils et méthodes	Relevé topographique (planimétrie, altimétrie) Report sur plan à l'échelle Lecture de plan Calcul de mouvements de terrain (pente ou dénivelé), de surfaces et de volumes Implantation…					**/10**	
	Pertinence des travaux préparatoires	Choix des travaux, des équipements Planification des travaux Conformité des travaux, respect des plans Réalisation des travaux en sécurité (terrassement, piquetage…) Respect de la réglementation…					**/10**	

	Appréciation C6.1 :						**TOTAL**	**/20**	
C6.2 Conduire les opérations de réalisation des ouvrages, infrastructures et réseaux	Pertinence des choix techniques	Choix et contrôle des outils et des matériaux Prise en compte des conditions, des contraintes et de la sécurité Respect des réglementations Justification des choix techniques…						**/7**	
	Pertinence de la programmation des interventions	Ordonnancement - chronologie – planification Méthodologie des interventions Justification des travaux…						**/7**	
	Qualité des réalisations	Respect de la commande Organisation des postes de travail Respect de la réglementation (normes, documents techniques, règles de l'art…)						**/6**	

		Aspect esthétique, finitions Gestion des déchets (après-chantier)…						
	Appréciation C6.2 :					**TOTAL**	**/20**	
C6.3 Piloter les opérations de maintenance des ouvrages, infrastructures, réseaux et équipements	Identification des vérifications et contrôles	Identification des points de contrôle Respect des normes, de la réglementation et de la traçabilité Identification et contrôle de la maintenance périodique des équipements…					**/10**	
	Réalisation des opérations de maintenance	Choix des consommables, fournitures, outils Choix des techniques Réalisation de la maintenance des ouvrages, des infrastructures et des réseaux…					**/10**	

	Appréciation C6.3 : TOTAL	**/20**	
	Total sur 60 = C6.1+6.2+C6.3	**/60**	
	Note Finale sur 20 : (C6.1+C6.2+C6.3)/3	**/20**	
Appréciation générale :			**Signature(s) du jury**

1- Les critères sont précisés par des indicateurs : c'est ce qui doit être regardé pour évaluer le degré de maîtrise du critère. Comme leur nom l'indique, ils sont indicatifs et éventuellement non exhaustifs. A ce titre, ils sont mobilisés au regard de la situation effective d’évaluation.

Annexe 6 : Trame de grille d’évaluation ECCF

Capacité	Critères	Indicateurs	- -	-	+	+ +	Barème*	APPRÉCIATIONS
	Les critères d’évaluation font partie dorénavant du référentiel d’évaluation et à ce titre sont **règlementaires**. Ce sont les repères auxquels l’évaluateur se réfère pour apprécier l’atteinte de la capacité et sur lesquels va porter l'appréciation. Ils sont en lien étroit avec la capacité évaluée, qualitatifs, généraux et en nombre limité, exprimés avec un substantif.	C’est ce qui doit être regardé pour évaluer le degré de maîtrise du critère. Les indicateurs doivent être observables ou mesurables, concrets et liés au contexte de la situation d'évaluation. Comme leur nom l'indique, ils sont indicatifs et éventuellement non exhaustifs.					/	
							/	

							/	
							/	
TOTAL							**/20**	

* points attribués aux différentes capacités ou aux critères mais jamais aux indicateurs.

Annexe 7 : Procès-verbal de constat d'absence de dossier /fiche(s)

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE
Liberté
Égalité
Fraternité

Brevet de Technicien Supérieur Agricole
Aménagements Paysagers

Procès-Verbal de constat d'absence de fiche(s)
Epreuve E4, E5 et E6

Dans le centre d'examen de (dénomination et département)

Le poste d'évaluation n° de l'épreuve :

Constate que le candidat (prénom, nom, date de naissance)

☐ S'est présenté le jour de sa convocation à l'épreuve E4 HCCF « **Organisation du travail »** avec ____ fiche(s) au lieu des trois fiches requises ou ____ fiche(s) identiques sur les trois fiches. (*)

☐ S'est présenté le jour de sa convocation à l'épreuve E5 HCCF **« Gérer la végétation des aménagements paysagers dans un contexte de transition écologique »** sans le dossier requis (*)

☐ S'est présenté le jour de sa convocation à l'épreuve E6 HCCF **Gérer les ouvrages et les réseaux des aménagements paysagers »** sans le dossier requis (*)

Le candidat ne respectant pas les conditions réglementaires fixées dans l'arrêté du 13/02/2023 portant création du brevet de technicien supérieur agricole, spécialité « Aménagements paysagers », il ne peut pas présenter l'épreuve d'examen en question.

Fait à Le

Le candidat
Nom, prénom, signature

Le chef de centre
Nom, prénom, signature

☐ Cochez cette case si le candidat refuse de signer le procès-verbal

(*) cocher la case correspondant à l'épreuve concernée.

Ce document est :
- renseigné par les membres de jury,
- signé par le candidat et le chef de centre,
- annexé au procès-verbal de déroulement du centre,

Le chef de centre transmet sans délai une copie de ce PV à la région organisatrice de l'examen par mail. Le chef de centre saisit un A (absence) sur Indexa2-Term en lieu et place de la note attendue.